

INFORMATIONS SUR LE CORONAVIRUS ÉQUIN POUR LES PROPRIÉTAIRES ET DÉTENTEURS DE CHEVAUX ET LES PROPRIÉTAIRES D'ÉCURIE v2021-09-03

Recommandations juridiquement non contraignantes des facultés Vetsuisse de Berne et de Zurich et d'Equinella (plateforme d'annonce et d'information pour la détection précoce des maladies équines).

GÉNÉRALITÉS SUR LE CORONAVIRUS ÉQUIN (ECoV)

- Affection généralisée contagieuse des poulains et des chevaux adultes accompagnée de fièvre, due à une infection virale (*Equines Coronavirus*)
- Chez les chevaux adultes, 10 à 20 % des animaux infectés présentent des symptômes gastro-intestinaux (diarrhée ou coliques) en plus de la fièvre.
- Le coronavirus équin fait partie de la même famille que le SARS-CoV-2, mais ce n'est pas le même virus. Les chevaux ne contractent pas le SRAS-CoV-2 et les êtres humains ne contractent pas le coronavirus équin.
- Ce virus est présent dans le monde entier, y compris en Suisse.
- Transmission : oro-fécale, par ingestion de fèces contenant le virus ; le virus est également transmis par contact (transmission indirecte), par ex. via l'abreuvoir, le seau à aliment, les mains.
- On ne connaît pas exactement la durée de survie du virus. Dans des conditions favorables, les coronavirus humains peuvent survivre jusqu'à 3 semaines dans l'environnement.
- Excrétion de l'agent pathogène (et donc infection potentielle d'autres chevaux) dans les fèces d'animaux cliniquement en bonne santé, mais aussi d'animaux cliniquement malades (généralement jusqu'à 3-4 semaines après la disparition des symptômes, voire plus longtemps dans certains cas).
- Période d'incubation (= temps écoulé entre la contamination et l'apparition de la maladie) : 2-4 jours
- La maladie peut se déclarer seulement chez quelques chevaux ou affecter tout le troupeau.
- Afin d'éviter autant que possible la propagation du virus d'une écurie à l'autre, il est essentiel de suivre les recommandations du vétérinaire de troupeau.

SYMPTÔMES ET SIGNES DE FOYER D'ECoV

- Fièvre (jusqu'à 41°C), altération de l'état général, perte d'appétit.
- Diarrhée et coliques chez 10 à 20 % des chevaux touchés.
- Dans 7 % des cas, des complications telles qu'un collapsus circulatoire, une défaillance des organes ou des symptômes neurologiques (ataxie, appui de la tête contre la paroi ou autre).
- Très rarement, symptômes respiratoires (écoulement nasal, toux).
- En cas de foyer d'ECoV, 20 à 80 % des chevaux du troupeau sont touchés.
- La mortalité est faible.

DIAGNOSTIC

- Le vétérinaire établit le diagnostic de suspicion d'ECoV sur la base des symptômes et signes mentionnés ci-dessus et, le cas échéant, des modifications de la formule sanguine.
- Dans ce cas, mettre les chevaux atteints en isolement, à l'écart des animaux en bonne santé.
- Aucun cheval ne devrait quitter l'écurie ou y être introduit jusqu'à ce que le vétérinaire confirme ou exclue le diagnostic d'ECoV.

MESURES À PRENDRE À L'ÉCURIE EN CAS DE SUSPICION OU DE CONFIRMATION D'INFECTION DUE À L'ECOV

- Les infections par le coronavirus équin ne sont pas soumises à l'annonce obligatoire aux autorités et il n'existe aucune base légale pour ordonner officiellement des mesures.
- Cependant, pour les propriétaires de chevaux et les propriétaires d'écurie, il est essentiel de respecter les recommandations du vétérinaire pour éviter la propagation de la maladie et d'éventuelles demandes de dommages et intérêts.
- La fièvre est souvent le premier signe d'infection. Chez tous les chevaux potentiellement infectés, la température corporelle rectale devrait par conséquent être mesurée deux fois par jour (temp. normale : 37,5 - 38,2°C)
- Mettre toute l'écurie touchée en quarantaine avec l'aide du vétérinaire de troupeau et informer toutes les personnes impliquées (palefreniers, propriétaires, etc.).
- Éviter tout trafic de chevaux vers ou hors de l'exploitation touchée (pas d'introduction de nouveaux chevaux, de transports, d'entraînements à l'extérieur, de concours, etc.). Ne pas organiser de manifestations de sports équestres (entraînements, concours, etc.) sur l'exploitation jusqu'à la fin du foyer de maladie.
- Les chevaux malades ne doivent pas être montés. En cas de sorties avec des chevaux en bonne santé de l'écurie, respecter une distance minimale de 10 m par rapport aux chevaux provenant d'autres écuries. Ne laissez pas les chevaux brouter le long du chemin, ni boire aux points d'eau communs pendant la promenade. Si les chevaux défèquent pendant la promenade, ramasser le crottin et l'éliminer à la ferme.
- Réduire autant que possible le trafic de personnes (maréchal-ferrant, chiropraticien/ostéopathe, cavaliers externes, visiteurs, etc.).
- Nettoyer et désinfecter tous les objets (moyens de transport, boxes, etc.) avec lesquels les chevaux atteints sont entrés en contact. Avant de se rendre dans une autre exploitation équine, laver les vêtements, souliers compris, qui ont été portés sur l'exploitation infectée. Se laver et désinfecter soigneusement les mains en quittant l'exploitation. On peut se procurer les produits désinfectants appropriés auprès du vétérinaire de troupeau.

Dans les exploitations comptant plusieurs vétérinaires et plusieurs propriétaires de chevaux, il est absolument nécessaire de mettre en place une procédure commune, bien coordonnée, transparente et systématique ! Entreprendre des actions isolées ou camoufler la situation ne mène à rien et peut mettre d'autres chevaux en danger. Une gestion professionnelle du foyer de maladie implique également une communication directe et ouverte de la situation actuelle, y compris la notification au système d'annonce des maladies infectieuses équines « Equinella » (www.equinella.ch) par le vétérinaire de troupeau !

TRAITEMENT DES CHEVAUX MALADES

- Il n'existe pas de traitement spécifique. Les chevaux devraient faire l'objet d'un traitement symptomatique individuel selon les instructions du vétérinaire.

ALIMENTATION ET ABREUVEMENT

- Adapter la quantité de nourriture à l'exercice réduit.
- Utiliser des récipients séparés pour l'alimentation et l'abreuvement des chevaux malades.

ÉVOLUTION ET PRONOSTIC

- En général, le pronostic d'une infection par l'ECOV est bon et la guérison se déroule le plus souvent sans complications.
- Les complications telles que les symptômes neurologiques ou les fourbures sont rares.
- On ne sait pas combien de temps les anticorps persistent après une infection par l'ECOV ni combien de temps les chevaux sont protégés.

LEVÉE DE LA QUARANTAINE

- Les chevaux peuvent encore être porteurs et excréteurs de l'agent pathogène même après la disparition des symptômes cliniques et constituent donc pendant longtemps un risque pour les autres chevaux.
- Le vétérinaire du troupeau lèvera la quarantaine sur la base des résultats de certaines analyses.

PRÉVENTION

- Il n'existe actuellement aucun vaccin homologué contre l'ECoV dans le monde.